

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1008

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 55 TER

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Elle »

les mots :

« Cette délégation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.